



Prêts étudiant\$

Ce que vous devez savoir sur le remboursement



Période de grâce :

Vous avez 6 mois après la fin de vos études à temps plein avant de commencer à rembourser. **Aucun intérêt ne s'accumule pendant ce temps.**



Comment rembourser :

Prélèvement automatique, services bancaires en ligne ou par chèque.
Vous pouvez aussi augmenter vos paiements pour rembourser plus vite.



Besoin d'aide ?

Un programme d'aide au remboursement est disponible en cas de difficultés.



En cas de non-remboursement :

Votre prêt peut être transféré à une agence de recouvrement, affecter votre crédit et entraîner des retenues sur vos impôts.

Contact & infos utiles :

CSNPE : 1-888-815-4514
csnpe-nslsc.cibletudes-canlearn.ca
cibletudes.ca



Prenez le temps de bien vous informer
pour éviter les mauvaises surprises!

